

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de
Montréal.

Paraissant le Samedi.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro : 2 cts.

Bureaux de " La Semaine Religieuse " à l'Archevêché de Montréal.

DIRECTEUR : **M. l'abbé J. M. Emard.**

Permis d'imprimer : † EDOUARD CHS, Archevêque de Montréal.

SOMMAIRE

Lettre encyclique de N. T. S. P. le Pape Léon XIII.—Treizième dimanche après la Pentecôte. — Le pardon des injures sous la Terreur. — La sépulture des prêtres à Orléans.— Les Petites-Sœurs des Pauvres.— Souffrir pour Dieu.— Chronique.— Nouvelles religieuses : Rome, France, Allemagne, États-Unis.

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

LUNDI,	9	SEPTEMBRE	— Nativité de Laprairie.
MERCREDI,	11	“	— Ste-Anne des Plaines.
VENDREDI,	13	“	— Ste-Beatrix.

FÊTES DE LA SEMAINE

DIMANCHE,	8	SEPTEMBRE	— 13 P. Nativité B. V. M., d. 2 cl.
Lundi,	9	“	— St-Pierre Claver, C. doub.
Mardi,	10	“	— St-Nicholas, Toll., C. doub.
Mercredi,	11	“	— De l'Octave, semid.
Jedi,	12	“	— De l'Oct. semid.
Vendredi,	13	“	— De l'Oct. sem.
Samedi,	14	“	— Exalt. de la Ste-Croix, d. m.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Dimanche 8 Sept.—Annonce de la fête du S. Nom de Marie.

Longue-Pointe.—Dimanche 8. Bénédiction de trois cloches.

Visite Pastorale.— Lundi 9, à St-Clet ; Mardi 10, à St-Ignace ; Mercredi 11, à St-Zotique ; Jeudi 12, à St-Polycarpe ; Vendredi 13, à St-Télesphore ; Samedi 14, à Ste-Justine.

Dimanche 8.—Fête du Titulaire de la Nativité à Montréal et à LaPrairie.

AVIS

Pour les abonnements et l'administration de la SEMAINE RELIGIEUSE, s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant.

Pour la rédaction s'adresser à M. l'abbé J. M. Emond ou à M. l'abbé P. N. Bruchési.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AUTRES ORDINAIRES EN PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

Du patronage de St-Joseph et de la Très Sainte-Vierge

QU'IL CONVIENT D'INVOQUER A CAUSE DE LA DIFFICULTÉ DES TEMPS

A Nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et les autres Ordinaires ayant paix et communion avec le Siège Apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Bien que plusieurs fois déjà Nous avons ordonné que des prières spéciales fussent faites dans le monde entier et que les intérêts catholiques fussent avec plus d'instances recommandés à Dieu, personne néanmoins ne s'étonnera que Nous jugions opportun, au temps présent, d'inculquer de nouveau ce même devoir.

Aux époques de difficultés et d'épreuves, surtout lorsque la licence de tout oser pour la ruine de la religion chrétienne semble laissée à la *puissance des ténèbres*, l'Église a toujours eu la coutume d'implorer avec plus de ferveur et de persévérance Dieu, son auteur et son défenseur, en recourant aussi à l'intercession des saints,— et principalement de l'auguste Vierge, mère de Dieu,— dont le patronage lui paraît devoir être le plus efficace. Le fruit de ces pieuses supplications et de la confiance mise dans la bonté divine apparaît tôt ou tard.

Or, vous connaissez les temps où nous vivons, Vénérables Frères ; ils ne sont pas beaucoup moins calamiteux pour la religion

chrétienne que ceux qui, dans le passé, furent le plus remplis de calamités. Nous voyons s'éteindre dans un grand nombre d'âmes le principe de toutes les vertus chrétiennes, la foi ; la charité se refroidir ; la jeunesse grandir dans la dépravation des mœurs et des opinions ; l'Eglise de Jésus-Christ attaquée de toute part par la violence et par l'astuce ; une guerre acharnée dirigée contre le souverain Pontificat ; les fondements même de la religion ébranlés avec une audace chaque jour croissante. A quel degré on en est descendu, en ces derniers temps, et quels desseins on agit encore, c'est trop connu pour qu'il soit besoin de le dire.

Dans une situation si difficile et si malheureuse, les remèdes humains sont insuffisants et le seul recours est de solliciter de la puissance divine la guérison.

C'est pourquoi Nous avons jugé devoir Nous adresser à la piété du peuple chrétien pour l'exciter à implorer avec plus de zèle et de constance le secours de Dieu tout-puissant. A l'approche donc du mois d'octobre, que Nous avons précédemment prescrit de consacrer à la Vierge Marie sous le titre de Notre-Dame du *Rosaire*, nous exhortons vivement les fidèles à accomplir les exercices de ce mois avec le plus de religion, de piété et d'assiduité possible. Nous savons qu'un refuge est prêt dans la bonté maternelle de la Vierge et Nous avons la certitude de ne point placer vainement en elle Nos espérances. Si cent fois elle a manifesté son assistance dans les époques critiques du monde chrétien, pour quoi douter qu'elle ne renouvelle les exemples de sa puissance et sa faveur, si d'humbles et constantes prières lui sont partout adressées ? Bien plus, Nous croyons que son intervention sera d'autant plus merveilleuse qu'elle aura voulu se laisser implorer plus longtemps.

Mais Nous avons un autre dessein que, selon votre coutume, Vénérables Frères, vous seconderez avec zèle. Afin que Dieu se montre plus favorable à nos prières et que, les intercesseurs étant nombreux, il vienne plus promptement et plus largement au secours de son Eglise, Nous jugeons très utile que le peuple chrétien s'habitue à invoquer avec une grande piété et une grande confiance, en même temps que la Vierge, mère de Dieu, son très chaste Époux, le bienheureux Joseph ; ce que Nous estimons de science certaine être, pour la Vierge elle-même, désiré et agréable.

Au sujet de cette dévotion, dont Nous parlons publiquement,

pour la première fois aujourd'hui, Nous savons sans doute que non seulement le peuple y est incliné, mais qu'elle est déjà établie et en progrès. Nous avons vu en effet, le culte de saint Joseph, que, dans les siècles passés, les Pontifes romains s'étaient appliqués à développer peu à peu et à propager, croître et se répandre à notre époque, surtout après que Pie IX, d'heureuse mémoire, Notre prédécesseur, eût proclamé sur la demande d'un grand nombre d'évêques, le très saint patriarche patron de l'Eglise catholique. Toutefois, comme il est d'une si haute importance que la vénération envers saint Joseph s'enracine dans les mœurs et dans les institutions catholiques Nous voulons que le peuple chrétien y soit incité avant tout par Notre parole et par Notre autorité.

Les raisons et les motifs spéciaux pour lesquels saint Joseph est nommé le patron de l'Eglise et qui font que l'Eglise espère beaucoup, en retour de sa protection et de son patronage, sont que Joseph fut l'époux de Marie et qu'il fut réputé le père de Jésus-Christ. De là ont découlé sa dignité, sa faveur, sa sainteté, sa gloire. Certes, la dignité de la Mère de Dieu est si haute qu'il ne peut être créé rien au-dessus. Mais, toutefois, comme Joseph a été uni à la bienheureuse Vierge par le lien conjugal, il n'est pas douteux qu'il n'ait approché plus que personne de cette dignité suréminente par laquelle la Mère de Dieu surpasse de si haut toutes les natures créées. Le mariage est, en effet, la société et l'union de toutes la plus intime, qui entraîne de sa nature la communauté des biens entre l'un et l'autre conjoint. Aussi, en donnant Joseph pour époux à la Vierge, Dieu lui donna non seulement un compagnon de sa vie, un témoin de sa virginité, un gardien de son honneur, mais encore, en vertu même du pacte conjugal, un participant de sa sublime dignité.

Semblablement, Joseph brille entre tous par la plus auguste dignité, parce qu'il a été, de par la volonté divine, le gardien du Fils de Dieu, regardé par les hommes comme son père. D'où il résultait que le Verbe de Dieu était humblement soumis à Joseph, qu'il lui obéissait et qu'il lui rendait tous les devoirs que les enfants son obligés de rendre à leurs parents.

De cette double dignité découlaient d'elles-mêmes les charges que la nature impose aux pères de famille, de telle sorte que Joseph était le gardien, l'administrateur et le défenseur légitime et naturel de la maison divine dont il était le chef. Il exerça de fait

ces charges et ces fonctions pendant tout le cours de sa vie mortelle. Il s'appliqua à protéger avec un souverain amour et une sollicitude quotidienne son épouse et le divin enfant ; il gagna régulièrement par son travail ce qui était nécessaire à l'un et à l'autre pour la nourriture et le vêtement ; il préserva de la mort l'enfant menacé par la jalousie d'un roi, en lui procurant un refuge ; dans les inconvénients des voyages et les amertumes de l'exil, il fut constamment le compagnon, l'aide et le soutien de la Vierge et de Jésus.

Or, la divine maison gouverna comme avec l'autorité du père contenait les prémices de l'Eglise naissante. De même que la très sainte Vierge est la mère de Jésus-Christ, elle est la mère de tous les chrétiens, qu'elle a enfantés sur le mont du Calvaire au milieu des souffrances suprêmes du Rédempteur ; Jésus-Christ aussi est comme le premier-né des chrétiens, qui, par l'adoption et la rédemption, sont ses frères.

Telles sont les raisons pour lesquelles le bienheureux Patriarche regarde comme lui étant particulièrement confiée la multitude des chrétiens qui compose l'Eglise, c'est à dire cette immense famille répandue par toute la terre, sur laquelle, parce qu'il est l'époux de Marie et le père de Jésus Christ, il possède comme une autorité paternelle. Il est donc naturel et très digne du bienheureux Joseph que, de même qu'il subvenait autrefois à tous les besoins de la famille de Nazareth et l'entourait saintement de sa protection, il couvre maintenant de son céleste patronage et défend l'Eglise de Jésus-Christ.

Vous comprenez facilement, Vénérables Frères, que ces considérations sont confirmées par l'opinion qu'un grand nombre de Pères de l'Eglise ont admise et à laquelle acquiesce la sainte liturgie elle-même, que ce Joseph des temps anciens, fils du patriarche Jacob, fut la figure du nôtre et, par son éclat, témoigna de la grandeur du futur gardien de la divine famille.

Et, en effet, outre que le même nom, et point dénué de signification, fut donné à l'un et à l'autre, vous connaissez parfaitement les similitudes évidentes qui existent entre eux : celle-ci d'abord, que le premier Joseph obtint la faveur et la particulière bienveillance de son maître, et que, étant préposé par lui à l'administration de sa maison, il arriva que la prospérité et l'abondance affluèrent, grâce à Joseph, dans la maison du maître ; celle-ci ensuite, plus importante, que, par l'ordre du roi, il présida avec une

grande puissance au royaume, et en un temps où la disette des fruits et la cherté des vivres vint à se produire, il pourvut avec tant de sagesse aux besoins des Egyptiens et de leurs voisins que le roi décréta qu'on l'appellerait le *sauveur du monde*.

C'est ainsi que dans cet ancien patriarcat, il est permis de reconnaître la figure du nouveau. De même que le premier fit réussir et prospérer les intérêts domestiques de son maître et bientôt rendit de merveilleux services à tout le royaume, de même le second, destiné à être le gardien de la religion chrétienne, doit être regardé comme le protecteur et le défenseur de l'Eglise, qui est vraiment la maison du Seigneur et le royaume de Dieu sur la terre.

Il existe des raisons pour que les hommes de toute condition et de tout pays se recommandent et se confient à la foi et la garde du bienheureux Joseph.

Les pères de famille trouvent en Joseph la plus belle personification de la vigilance et de la sollicitude paternelle ; les époux, un parfait exemple d'amour, d'accord et de fidélité conjugale ; les vierges ont en lui, en même temps que le modèle, le protecteur de l'intégrité virginale. Que les nobles de naissance apprennent de Joseph à garder, même dans l'infortune, leur dignité ; que les riches comprennent, par ses leçons, quels sont les biens qu'il faut le plus désirer et acquérir au prix de tous ses efforts.

Quant aux prolétaires, aux ouvriers, aux personnes de condition médiocre, ils ont comme un droit spécial à recourir à Joseph et à se proposer son imitation. Joseph, en effet, de race royale, uni par le mariage à la plus grande et à la plus sainte des femmes, regardé comme le père du fils de Dieu, passe néanmoins sa vie à travailler et demande à son labeur d'artisan tout ce qui est nécessaire à l'entretien de sa famille.

Il est donc vrai que la condition des humbles n'a rien d'abject, et non seulement le travail de l'ouvrier n'est pas déshonorant, mais il peut, si la vertu vicat s'y joint, être grandement ennobli. Joseph, content du peu qu'il possédait, supporta les difficultés inhérentes à cette médiocrité de fortune avec grandeur d'âme, à l'imitation de son fils qui, après avoir accepté la forme d'esclave, lui, le Seigneur de toutes choses, s'assujettit volontairement à l'indigence et au manque de tout.

Au moyen de ces considérations, les pauvres et tous ceux qui vivent du travail de leurs mains doivent relever leur courage et

penser juste. S'ils ont le droit de sortir de la pauvreté et d'acquiescer une meilleure situation par des moyens légitimes, la raison et la justice leur défendent de renverser l'ordre établi par la providence de Dieu. Bien plus, le recours à la force et les tentatives par voie de sédition et de violence sont des moyens insensés, qui aggravent la plupart du temps les maux pour la suppression desquels on les entreprend. Que les pauvres, donc, s'ils veulent être sages, ne se fient pas aux promesses des hommes de désordre, mais à l'exemple et au patronage du bienheureux Joseph, et aussi à la maternelle charité de l'Eglise, qui prend chaque jour de plus en plus souci de leur sort.

C'est pourquoi, nous promettant beaucoup de votre autorité et de votre zèle épiscopal, Vénérables Frères, et ne doutant pas que les bons et pieux fidèles ne fassent volontairement plus encore qu'il ne sera ordonné, Nous prescrivons que, pendant tout le mois d'octobre, à la récitation du Rosaire, au sujet de laquelle il a été précédemment statué, on ajoute une prière à saint Joseph, dont la formule vous sera transmise en même temps que cette Lettre ; il sera ainsi fait chaque année à perpétuité. A ceux qui réciteront dévotement cette prière, nous accordons pour chaque fois une indulgence de sept ans et sept quarantaines.

C'est une pratique salutaire et des plus louables, établie déjà en quelques pays, de consacrer le mois de mars à honorer, par des exercices de piété quotidiens, le saint Patriarche. Là où cet usage ne pourra pas être suffisamment établi, il est du moins à souhaiter que, avant le jour de sa fête, dans l'église principale de chaque lieu, un *triduum* de prières soit célébré.

Dans les endroits où le dix-neuf mars, consacré au bienheureux Joseph, n'est pas fête de précepte, Nous exhortons les fidèles à sanctifier autant que possible ce jour par la piété privée, en l'honneur de leur céleste patron, comme si c'était une fête de précepte.

En attendant, comme présage des dons célestes et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons affectueusement dans le Seigneur, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 août 1889. De Notre Pontificat l'an douzième.

LEON XIII, PAPE.

Prière à Saint Joseph.

Nous recourons à vous dans notre tribulation, bienheureux Joseph, et, après avoir imploré le secours de votre très sainte Epouse, nous sollicitons aussi avec confiance votre patronage. Par l'affection qui vous a uni avec la Vierge immaculée, mère de Dieu ; par l'amour paternel dont vous avez entouré l'Enfant Jésus, nous vous supplions de nous aider à arriver en possession de l'héritage que Jésus Christ a conquis de son sang et à nous assister de votre puissance et de votre secours dans nos besoins.

Protégez, ô très sage Gardien de la divine famille, la race élue de Jésus-Christ ; préservez-nous, ô Père très aimant, de toute souillure d'erreur et de corruption ; soyez-nous propice et assistez-nous, au haut du ciel, ô notre puissant libérateur, dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres ; et de même que vous avez arraché autrefois l'enfant Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la sainte Eglise de Dieu des embûches de l'ennemi, et de toute adversité. Accordez-nous votre perpétuelle protection afin que, soutenus par votre exemple et votre secours, nous puissions vivre saintement, pieusement mourir et obtenir la béatitude éternelle du ciel. — Ainsi soit-il.

TREIZIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

Guérison de dix lépreux (St-Luc, xviii).

I. La réunion des dix lépreux que nous présente l'Evangile laisse voir la réalisation d'une vérité vulgaire : ceux qui se ressemblent s'attirent les uns les autres et contractent aisément une mutuelle alliance. Et si les âmes régulières et pieuses ont de l'attrait pour celles qu'anime le même esprit, et recherchent volontiers leur compagnie, de même on voit les âmes orgueilleuses et mécontentes se communiquer les unes aux autres la contagion de leurs jugements et de leurs murmures.

Nous pouvons apprécier d'après cette remarque, ce que nous sommes nous-mêmes. Quelles amitiés recherchons-nous ? Quelles sont nos préférences ? Quelles sont nos sociétés de prédilection ?

II. La loi ancienne retranchait du commerce des hommes ceux qui étaient atteints de la lèpre corporelle. La loi évangélique, pour soustraire les âmes au contact de la lèpre spirituelle, les sépare du monde. Non pas qu'il soit possible de briser toutes relations avec les pécheurs et les infidèles ; car pour cela il faudrait, dit St-Paul, sortir de cette vie. Mais l'âme vraiment chrétienne et fidèle aux vœux de son baptême doit renoncer à l'esprit du monde, afin d'échapper aux séductions des sens et de la vanité. Comment se conserverait-elle intègre, celle qui s'expose volontairement à l'atmosphère pestilentielle du vice et des passions ?

Heureuse l'âme prévenue de la grâce qui a secoué le joug des maximes mondaines ! Bienheureuse celle qui a choisi sa demeure dans l'arche qui sert d'asile aux enfants de Dieu !

LE PARDON DES INJURES SOUS LA TERREUR

Le *Propagateur de l'Alliance catholique* publiait dernièrement, sous ce titre, un article auquel nous empruntons les pages suivantes :

“ Quatre cents prêtres avaient été déportés, pour dire plus vrai, entassés comme du bétail sur le vaisseau des *Deux-Associés*, dans la rade de Rochefort. La Convention leur avait dit : “ *Si vous étiez des animaux, on pourrait avoir quelque pitié pour vous ; mais étant des monstres, vous ne méritez aucune compassion.* ” Leurs souffrances durant deux années furent indicibles ; beaucoup moururent ; l'un d'eux écrivit dans une lettre touchante : *Nous sommes les plus malheureux des hommes, et les plus heureux des chrétiens.* ” Or, voici les résolutions que ces prêtres prisonniers prirent en commun, au début de leur détention, et qui furent observées :

I. — Ils ne se livreront point à des inquiétudes inutiles sur leur délivrance ; mais ils s'efforceront de mettre à profit le temps de leur détention, en méditant sur leurs années passées, et formant de saintes résolutions pour l'avenir, afin de trouver, dans la captivité de leur corps, la liberté de leur âme.

Ils regarderont aussi comme un défaut de résignation à la volonté de Dieu, les moindres murmures, les plus légères impatien-

ces, et surtout cette ardeur excessive à rechercher les nouvelles favorables, qui ne peuvent qu'introduire dans leur âme cet esprit de dissipation si contraire au recueillement continuel dans lequel ils doivent vivre, et à cette soumission sans bornes à la volonté de Dieu qui doit leur ôter toute inquiétude sur l'avenir.

II. — Si Dieu permet qu'ils recouvrent, en tout ou en partie, cette liberté après laquelle soupire la nature, ils éviteront de se livrer à une joie immodérée, lorsqu'ils en apprendront la nouvelle. En conservant une âme tranquille, ils montreront qu'ils ont supporté sans murmure la croix qui leur avait été imposée, et qu'ils se disposaient à la supporter plus longtemps encore, avec courage et en vrais chrétiens, qui ne se laissent pas abattre par l'adversité.

III. — S'il était question de leur remettre leurs effets, ils ne montreront aucune avidité à les réclamer ; mais ils feront avec modestie et dans l'exacte vérité, la déclaration qui pourrait leur être demandée ; recevront, sans se plaindre, ce qui leur sera donné ; accoutumés, comme ils doivent l'être, à mépriser les biens de la terre et à se contenter de peu, à l'exemple des apôtres.

IV. — Ils ne sauseront point les curieux qu'ils pourraient rencontrer sur leur route ; ils ne répondront point aux vaines questions qu'ils leur ferait sur leur état passé ; ils leur laisseront entrevoir qu'ils ont supporté leurs peines avec patience, sans les leur raconter en détail, et sans montrer aucun ressentiment contre ceux qui en ont été les auteurs ou les instruments.

V. — Ils se comporteront avec la plus grande modération et la plus exacte sobriété dans les auberges ; ils se garderont bien de faire la comparaison, surtout devant des étrangers, des mets qu'on leur servira avec leur ancienne nourriture.

VI. — Arrivés dans leurs familles, ils ne montreront point trop d'empressement à raconter leurs peines ; n'en feront part qu'à leurs parents et amis, et encore avec beaucoup de prudence et de modération : ils n'en parleront jamais en chaire, et ne céderont point aux instances qu'on pourrait leur faire à cet égard.

VII. — Ils se condamneront au silence le plus sévère et le plus absolu sur les défauts de leurs frères, et les faiblesses dans lesquelles aurait pu les entraîner leur fâcheuse position, le mauvais état de leur santé et la longueur de leur peine. Ils conserveront

la même charité à l'égard de tous ceux dont l'opinion religieuse serait différente de la leur ; ils éviteront tout sentiment d'aigreur ou d'animosité, se contentant de les plaindre intérieurement, et s'efforçant de les ramener à la voie de la vérité, par leur douceur et leur modération.

VIII. — Ils ne feront ensemble, dès à présent, qu'un cœur et qu'une âme, sans acception de personnes, et sans montrer d'éloignement pour aucun de leurs frères, sous quelque prétexte que ce soit. Ils ne se mêleront point de nouvelles politiques, se contentant de prier pour le bonheur de leur patrie, et de se préparer eux-mêmes à une vie nouvelle, si Dieu permet qu'ils retournent dans leurs foyers, et à y devenir un sujet d'édification et des modèles de vertu pour les peuples, par leur éloignement du monde, leur application à la prière, et leur amour pour le recueillement et la piété.

Enfin, ils liront de temps en temps ces résolutions, pour s'en pénétrer, et s'en affermir dans la pratique des sentiments qui les ont dictées. " J. C. (Extraits de *Mémoires sur la Révolution*).

LA SEPULTURE DES PRETRES A ORLEANS

Il existe encore dans les paroisses de l'Orléanais un usage fort touchant, au moment de la sépulture des prêtres. Quand l'office funèbre est achevé, et que l'on va transporter le corps d'un prêtre au pied de la croix du cimetière, les porteurs l'approchent de l'autel de la Très-Sainte Vierge, la tête tournée du côté de la croix et du tabernacle ; ils le déposent un instant sur le marche-pied de l'autel comme si, peut-on dire, il y montait encore une fois pour célébrer le divin sacrifice.

Ah ! qui sait si le miséricordieux Sauveur qu'il a tant de fois présenté comme victime d'expiation à Dieu son Père pour la rédemption et la purification des âmes, n'a pas gardé en réserve quelques gouttes de son sang pour le moment où sa dépouille sera approchée de l'autel, afin d'achever ainsi sa purification !...

Cette espérance, Dieu ne la condamne pas.

Quoiqu'il en soit, les prêtres qui assistent à cette touchante cérémonie ne peuvent en être qu'émus et édifiés. Plus d'un, évidemment, écoutant la voix de son frère dans le sacerdoce, pro-

nonçant sa dernière exhortation, croit l'entendre proférer ces paroles :

“ O prêtre ! considérez comme une des plus grandes jouissances de votre sacerdoce, de pouvoir chaque jour prendre à l'autel le calice du salut, et, avec le sang divin qu'il contient, faire pénétrer en Purgatoire, en invoquant le nom du Seigneur, les mérites de la passion de la grande victime du Calvaire. Vous faites briller la lumière au milieu des ténèbres ; vous apportez le rafraîchissement au milieu des flammes ardentes, la consolation et le soulagement dans des tourments inimaginables ; vous apportez la délivrance et le salut aux âmes captives dans la prison du feu. “ Car par la sainte messe, les âmes des fidèles défunts sont délivrées, dit St Laurent Justinien : *Defuncti fideles liberantur.* ”

“ Et maintenant vous, mes frères, qui me survivez, songez à mon âme, à ma pauvre âme... ; priez quelquefois pour elle au divin sacrifice. ”

LES PETITES-SŒURS DES PAUVRES

Souvenir de la Commune (1871)

Tout au haut du faubourg St-Antoine, dans le quartier de Picpus, vers sept heures du soir, au moment où les vieillards se couchaient et où les Petites-Sœurs allaient prendre leur collation, un coup de feu retentit à la porte de la maison.

Emoi de la petite communauté et terreur dans tout l'asile. On ouvre les portes, une troupe de près de cent hommes se précipite avec fracas dans la maison. Ils sont menaçants, l'officier surtout paraît échauffé et terrible.

— Fermez les portes, s'écrie-t-il ; placez des factionnaires ; et si une seule de ces femmes essaie de sortir, fusillez-la.

La supérieure de la maison, celle que, dans l'usage de la petite famille, on appelle la *bonne mère*, était présente.

Le commandant, de ce ton dont il parlait à ses hommes, et qui n'admet pas de réplique, lui demande à visiter la caisse.

La bonne mère le conduit tranquillement à son tiroir, l'ouvre et expose à ses yeux les trésors de la communauté.

Je n'en sais pas le chiffre, mais ce chiffre étonna bien le capitaine.

— Vous n'avez que cela ? dit-il d'un air de défiance et d'interrogation.

— Pas davantage, répondit la bonne mère, c'est tout ce que nous possédons : les Petites-Sœurs vivent au jour le jour, comme des oiseaux du ciel. Du reste, Monsieur, vous pouvez chercher partout.

Il ne refuse pas ; elle le conduit par la maison. C'était le soir, nous l'avons dit. Les vieillards étaient sur le point de se coucher ; quelques uns étaient déjà dans leurs lits. On entre dans le dortoir, notre capitaine y entend un concert auquel il ne s'attendait pas. Les prières et les supplications partent de tous côtés et se mêlent aux injures et aux malédictions.

— Que voulez-vous faire à nos bonnes Petites-Sœurs ? c'est indigne, c'est une honte, vous êtes des lâches ! — Mon bon Monsieur, que deviendrons-nous si vous nous les enlevez ?

Les bonnes femmes étaient furieuses, quelques bonshommes pleuraient. Le capitaine se sent troublé. Il tâche de rassurer tout ce pauvre monde.

— N'ayez pas peur, bonnes gens, nous ne ferons aucun mal aux Sœurs, leur dit-il.

Il avance ainsi pendant quelques temps ; mais plus il avance, plus il a à multiplier les promesses et plus il s'engage. Il s'arrête enfin.

— Ma Sœur, dit-il, vous n'avez pas fermé le tiroir.

— C'est vrai, Monsieur, reprend la bonne mère, mais je n'en ai pas l'habitude. Chez nous, vous savez, c'est bien inutile.

— Du tout, du tout, reprend l'officier, il faut le fermer, cela vaut mieux, je ne connais pas tous les gens qui sont là.

Il rebrousse chemin vivement, ferme le tiroir, sans toucher au contenu, et remet la clef à la Sœur. Il est ému et tout à fait radouci ; il ne peut s'empêcher de dire :

— Je ne savais pas ce que c'était que les Petites-Sœurs ; c'est bien beau ce que vous faites..., se dévouer ainsi à tous ces pauvres vieux !...

En le voyant si bienveillant, une Petite-Sœur des plus effrayées dans le principe, se hasarde d'approcher et de dire :

— Monsieur l'officier, nous avons grand'peur. On nous dit que les rouges voulaient venir chez nous faire des perquisitions. Vous serez assez bon pour nous protéger ?

— Certainement, répond l'officier ; donnez-moi la main, ajouta-t-il en tendant la sienne : je vous promets que si quelqu'un veut vous tourmenter, il aura affaire à moi.

Cependant la supérieure offrait à boire à la compagnie. Quelques gardes seulement acceptèrent. Le plus grand nombre refusèrent et toute la troupe prit congé d'un tout autre air qu'elle n'était entrée.

Je ne savais pas ce que c'était que les Petites-Sœurs ! Combien d'autres de ces malheureux égarés, l'ignorent aussi !

SOUFFRIR POUR DIEU

Regardez les pesantes chaînes,
Dont les mondains sont enchaînés,
Quels ennuis, quels maux, quelles peines !
Et puis, être à jamais damnés !
Ils souffrent, mais c'est par contrainte,
Pour le démon, sans aucun bien ;
Mais tout souffrir pour Dieu, sans plainte,
C'est gagner tout, sans perdre rien.

Bienheureux LOUIS DE MONTFORT.

CHRONIQUE

Ordinations.

Par Mgr l'Archevêque de Montréal, dans l'église de St-Patrice, dimanche le 1er septembre 1889.

Tonsure : MM. Gustave Bernèche, Féréol Jobin, Montréal.

Sous-diaconat : M. Ls Shea, Montréal.

Diaconat : M. P. Labrière, Montréal.

Prétrise : M. L. Callaghan, Montréal.

* * *

La deuxième retraite pastorale, prêchée par le R. P. Strubbe, C.S.C. et suivie par 92 prêtres, s'est terminée ce matin. 211 prêtres avaient assisté à la première, prêchée par le même Père Rédemptoriste.

* * *

L'observation publique et religieuse du dimanche est regardé à bon droit, par les économistes, non seulement comme le signe certain d'une grande moralité chez un peuple, mais encore comme un moyen puissant de bonheur et de progrès social.

Jusqu'à présent, la population de notre pays, même dans les grandes villes, est remarquable par sa régularité sous ce rapport.

Il serait bien regrettable que l'on dût constater un abaissement et que des amusements, honnêtes sans doute, mais profanes, bruyants vissent détruire dans nos familles le respect qu'ils ont toujours professé pour le jour du Seigneur.

- Il y a ici un avis important pour les parents chrétiens

* *

Changements ecclésiastiques dans le diocèse de Nicolet.

MM. Marchand, archiprêtre, à la cure de la Cathédrale.

M. H. Alexandre, à la cure de Drummondville.

M. O. Manseau, à la cure de l'Avenir.

M. A. Longval, à la cure de Ste-Marie de Blandford.

M. G. Landry, vicaire à St-Thomas.

M. P. Cardin, vicaire à St-Grégoire.

M. E. Bédard, vicaire à Stanfoid.

M. J. B. Pinard, 2nd vicaire à St-Christophe

M. S. Béliveau, vicaire à Bécancourt.

M. D. Boucher, vicaire à Labaie.

M. A. Malhiot, vicaire à Drummondville.

* *

M. l'abbé Benjamin-Victor Rousselot, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, est décédé samedi dernier, à l'infirmerie du Séminaire, dans la 66^e année de son âge et la 43^e de son sacerdoce. Son service a eu lieu à Notre-Dame mardi, le 3 du courant, et a été chanté par M. l'abbé Deguire, successeur du défunt à la cure de St-Jacques. Le corps a été ensuite transporté au Grand Séminaire où il a été inhumé dans la crypte de la chapelle. Mgr l'Archevêque a chanté l'absoute.

M. Rousselot est né le 17 janvier 1823, à Cholet, département de Maine et Loire, diocèse d'Angers, France. Le 18 octobre 1843, il entra dans la compagnie de Saint-Sulpice, et le 19 décembre 1846, il fut ordonné prêtre. Il vint au Canada le 27 mai 1854 et fut nommé confesseur des Révérendes Sœurs Grises à Montréal. Le 7 avril 1866, il fut nommé curé de Notre-Dame, et le 15 septembre 1882, curé de l'église St-Jacques.

L'asile St-Joseph, l'asile Bethléem et l'asile Nazareth, ainsi que l'orphelinat de Montfort et l'hôpital de Notre-Dame resteront, entr'autres œuvres, comme des monuments durables de la piété, du zèle et de la charité inépuisable du vénéré M. Rousselot.

Nous recommandons l'âme de Messire Rousselot aux prières de nos lecteurs.

* *

Département du Secrétaire d'Etat du Canada.

Le secrétaire d'Etat du Canada a reçu instruction de Son Excellence le Gouverneur général de faire publier, pour information générale, les deux rapports suivants faits par le Procureur

général et Solliciteur général d'Angleterre, au sujet de l'acte passé par la législature de la province de Québec, intitulé : " Acte relatif au règlement des biens des Jésuites. "

Les officiers en loi au Bureau des Colonies.

COURS ROYALES DE JUSTICE,

9 juillet 1889.

Nous avons pris l'affaire en considération, et, en obéissance aux ordres de Votre Seigneurie, nous avons l'honneur de faire rapport :

Que, nous sommes d'avis que la décision à laquelle en est venu le Gouverneur général de laisser prendre son cours à l'acte provincial en question, était juste et constitutionnelle.

Nous avons etc.;

(Signé)

RICHARD E. WEBSTER,

do

EDWARD CLARKE.

Le Très Honorable Lord Knutsford.

Les officiers en loi de la Couronne à lord Knutsford.

COURS ROYALES DE JUSTICE,

31 juillet 1889.

En obéissance aux ordres de Votre Seigneurie, nous avons l'honneur de faire rapport :

Que nous sommes d'avis que l'acte était clairement du ressort de la législature provinciale, et qu'il n'y a aucune raison pour en référer au comité judiciaire du Conseil privé.

Nous avons, etc.,

(Signé)

RICHARD E. WEBSTER,

do

EDWARD CLARKE.

Le Très Honorable

Lord Knutsford, G.C.M.G.,

etc., etc., etc.

* * *

N. T. S. P. le Pape vient d'adresser aux évêques du monde catholique une Lettre encyclique publiée dans le présent numéro, sur le patronage de la Ste-Vierge et de St-Joseph, qu'il recommande d'implorer dans les difficultés présentes. L'encyclique est datée du 15 août et commence par ces paroles : *Quamquam pluribus*.

En terminant le Saint-Père ordonne que, pendant le mois d'octobre, à la récitation du Rosaire, on ajoute une prière spéciale à saint Joseph dont il donne la formule et qu'il enrichit d'une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines. Il veut que cela soit fait ainsi chaque année à perpétuité. En outre, il recommande avec

instance la célébration du mois de mars en l'honneur du saint patriarche, et là où ces exercices ne peuvent avoir lieu, il veut qu'au moins on fasse précéder la fête d'un triduum. Dans les lieux où la fête de saint Joseph n'est pas de précepte, le Souverain Pontife désire cependant qu'on la célèbre solennellement.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome. — Sa Sainteté, sur la proposition de la Propagande, pour les affaires orientales, a daigné nommer évêque ordinaud pour les Grecs du rite le révérend dom Joseph Schiro, prêtre italien grec, de l'archidiocèse de Montréal.

Sa Sainteté a daigné nommer provicaire apostolique des Coptes, *da beneplacitum Sanctæ Sedis*, le révérend dom Simon Barraia, prêtre copte catholique, ancien élève de la Propagande.

— Le poste important de premier custode ou préfet de la bibliothèque vaticane, demeuré vacant par la démission de Mgr Ciccolini, que des raisons d'âge et de santé ont obligé à la retraite, a été confié par le Saint-Père à l'éminent professeur de l'école vaticane de paléographie, Mgr Isidore Carini.

— La S. Congrégation de la Propagande a délégué un éminent Jésuite, le R. P. Cesare Decara, pour la représenter au congrès des orientalistes qui va se tenir à Stocckolm, du 1er au 14 septembre prochain. Le R. P. Decara est chargé d'abord de présenter au congrès plusieurs publications importantes éditées par l'imprimerie polyglotte annexée à la Propagande.

— A l'occasion de sa fête patronymique, le Souverain Pontife a reçu les éminentissimes cardinaux et un grand nombre de prélats. Il leur a distribué l'Encyclique sur St-Joseph, en les exhortant à multiplier les prières afin d'obtenir, par l'intercession de la Très Sainte Vierge, et de saint Joseph, la fin des épreuves de l'Eglise.

Dans cette même réception, le Saint-Père a dit qu'il avait reçu une lettre du supérieur général des Frères des écoles chrétiennes annonçant la fondation de nouvelles maisons en Orient. Il a parlé également des missions du Japon pour lesquelles il attend beaucoup de la France.

— La crise ouvrière continue de produire à Rome les plus lamentables conséquences. Parmi la multitude de désœuvrés qui meurent de faim, il en est un bon nombre qui, devenus voleurs de profession, cherchent dans le pillage le moyen de vivre. Aus

si les attentats contre la propriété prennent-ils les proportions les plus alarmantes. Des vols ont été commis par dizaines et des habitations particulières ont été complètement dévalisées. A signaler aussi la tentative, qui a heureusement échoué, de mettre le feu à l'une des portes de l'église de Saint-Augustin, pour voler les riches *ex voto* qui ornent l'insigne image de la Très Sainte Vierge, vénérée dans cette église, où il y a quelques jours, on avait déjà constaté une autre tentative de vol. Bref, il s'agit de vraies bandes de pillards organisées en pleine Rome et ajoutant leurs exploits à ceux du gouvernement annexionniste.

France. — En septembre de l'année dernière, à Hanoï, au Tonkin, un jeune capitaine de trente-deux ans, M. Lecornu, était sur le point de revenir en France. Avant de s'embarquer, il alla faire ses adieux au grand évêque du Tonkin, Mgr Puginier. Après l'avoir béni : " Dans six mois d'ici, lui dit l'évêque, il faut que vous soyez au séminaire des Missions étrangères de Paris. — Que Dieu vous entende ! " lui répondit l'officier. Et Dieu l'a entendu ! Les six mois sont écoulés. Le capitaine d'hier est aujourd'hui aspirant missionnaire. Il a échangé son brillant uniforme d'officier pour l'humble soutane, et sa vaillante épée pour le pauvre crucifix du missionnaire.

On lit dans le *Courrier des Alpes* :

Un religieux de la Savoie, le R. P. Edmond Dardel, capucin, vient d'être nommé par le Saint-Siège, vicaire apostolique des îles Seychelles, avec caractère épiscopal.

Le religieux à qui le Saint-Père vient de conférer cette haute dignité, se consacre depuis plusieurs années à l'apostolat dans les missions des Seychelles. Auparavant il exerçait son ministère dans la Savoie, où son zèle et son talent étaient très estimés.

L'élévation du R. P. Edmond à l'épiscopat est un honneur pour son ordre si méritant et une joie pour tous les catholiques savoyards.

Allemagne. — Les télégrammes adressés au Pape par les Associations catholiques de Berlin, pour protester contre les fêtes de Giordano Bruno, et où le vœu de la restitution de Rome au Saint-Siège était exprimé, ont été refusés aux bureaux télégraphiques de Berlin.

Voilà qui dénote assez dans quelle mesure il faut compter Guillaume comme adversaire de Léon XIII.

Etats-Unis. — M. Thomas Ewing Shermann, fils aîné du général Shermann, vient d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Mgr Ryan, archevêque de Philadelphie, lui a conféré l'ordre du diaconat.

B. E. MCGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123

MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 " à 9.30 " "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex, Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE,

SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CYCLORAMA JERUSALEM

LE JOUR DU CRUCIFIEMENT

La plus grande Exposition permanente du Dix-Neuvième Siècle

SPECTACLE RELIGIEUX, INSTRUCTIF ET AMUSANT

SITUÉ DANS LA ROTONDE

COIN DES RUES STE-CATHERINE ET ST-URBAIN

OUVERT DURANT LA SEMAINE

De 9.00 A. M. à 10.30 P. M.

LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,

No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte a l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

VICTOR THIÉBAULT

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

23 et 25, Rue Saint-Urbain, MONTREAL.

Téléphone No 1399.

PRIX MODÉRÉS.

Spécialité : Embaumement.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN

No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

PENTURES

A RESSORT DE GEER
employés dans plus de trente églises et
et dans un plus grand nombre d'édifices
publics, les seules durables.

Aussi Bourrelets en Caoutchouc pour garantir du Froid par les Portes et Fenêtres
Chez L. J. A. SURVEYER, 1588, Notre-Dame

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097, RUE NOTRE-DAME.

J. H. WALKER

DESSINATEUR et GRAVEUR SUR BOIS

ÉTABLI EN 1850

132, RUE ST-JACQUES, Montréal.

FONDERIE DES ARTISANS

FONDÉE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises,
Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourel-
les, Balcons, Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.

120, RUE ANNE,

MONTREAL

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

WM TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. ST-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

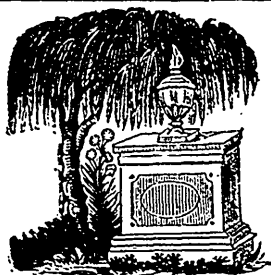
Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50, Rue MCGILL, Montréal.



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,
POTEAUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

MILLER BROS. & MITCHELL

ETABLIS EN 1869

Machinistes, Constructeurs de Moulins et Ingénieurs,

MANUFACTURIERS D'ASCENSEURS DE SURETE,

*Pour les Passagers, le Service des Colis, les Ateliers et
les Salles à Manger, etc.*

110 à 120, Rue King.

Bureau : 122, rue King,

MONTREAL, P. Q.

LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le vingt-sixième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 17 Aout 1889, à 2 Heures P. M.

VALEUR des LOTS : \$50,000,00

GROS LOT : UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

1	Immeuble de	\$5,000.00	\$5,000.00
1	do	2,600.00	2,000.00
1	do	1,000.00	1,000.00
4	do	500.00	2,000.00
10	do	300.00	3,000.00
30	Ameublements.....	200.00	6,000.05
60	do	100.00	6,050.00
200	Montres d'or.....	50.05	10,000.00
1000	Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000	Serviettes de toilette.....	5.00	5,000.00

2307 lots valant - - - - - \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, Secrétaire.

Bureau : No 19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

A. PRUD'HOMME & FRÈRES

Importateurs de Ferronneries, Peintures, Vitres, Huiles, Vernis. Fil Barbelé
une spécialité. En Gros et en Détail.

1940, RUE NOTRE-DAME, 1940
Enseigne du Godebard Doré, **MONTREAL.**

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques.

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

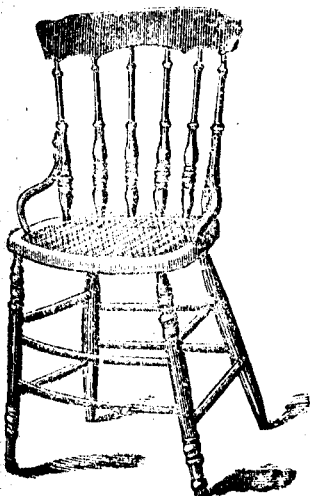
Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 à 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS
 MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
 MANUFACTURIERS DE
 PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES
 SPÉCIALITÉ :
 BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.
 TOUJOURS EN MAINS :
PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.
 TELEPHONE 479 LI.
 107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
 ÉTABLIE EN 1825,
 DE EDMBOURG, ÉCOSSE.
 Bureau principal en Canada : Montréal.
 Assurances substantives, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
 Bonus distribués, \$22,000,000. | W. M. RAMSAY, gérant.

C. S. GAGNIER PEINTRE DECORATEUR
 TAPISSIER
 No 24 RUE VITRE No 24
 MONTREAL.
 ÉTABLIE EN 1850.

A. HURTEAU & FRERE,
 MARCHANDS de BOIS de SCIAGE
 92, RUE SANGUINET, MONTREAL.
 Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
 TELEPHONE No. 106.
CLOS } Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
 TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU PLOMBIER, FERBLANTIER,
 Poseur d'Appareils à Eau Chau-
 de, Couvertures, Etc.
 No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
 En Gros et en Détail.
 Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Églises,
 Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
 Meubliers, etc., une spécialité.
 390, Rue St-Jacques, 390.